



PRÉAVIS MUNICIPAL – N° 9/2023

Conseil communal du 13 décembre 2023

Prêt pour la transformation de l'ancienne buvette du Football Club Thierrens (FCT)

**Construction d'un nouveau vestiaire, de nouvelles douches, d'un local
administratif, d'un local pour les entraîneurs.
Amélioration de la ventilation des vestiaires existants**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 PRÉAMBULE

Avec 2 terrains, il devient impératif pour le FCT d'avoir un quatrième vestiaire à disposition. Il est très fréquent d'avoir 2 matchs à la suite le samedi en fin de journée, donc 4 équipes à accueillir. Nous devons offrir un minimum de locaux pour pouvoir garantir l'hygiène nécessaire à la pratique du football et également l'intimité des équipes, notamment pour l'équipe féminine. De plus, il faut ventiler les vestiaires existants pour éviter des problèmes sanitaires inhérents.

2 OBJECTIF

Une ventilation adéquate sera installée pour tous les vestiaires. En plus du 4^{ème} vestiaire et de 2 WC supplémentaires, un local comité (archives, matériel bureautique, etc...) et un local pour les entraîneurs seront créés, ceci afin d'assurer de bonnes conditions de travail, d'entraînement et de jeu à 3 équipes d'actifs hommes, 1 équipe féminine, 7 équipes de juniors et une équipe senior +30 ainsi qu'aux visiteurs.

Un architecte a été mandaté et des offres ont été demandées aux entreprises qui effectueront les travaux. Une estimation précise des coûts a été faite.



3 ARGUMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

Après étude des divers documents fournis par le FCT, à savoir :

- comptes 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023,
- plan des transformations,
- soumissions et offres rentrées,

la Municipalité considère que ce projet n'est pas surdimensionné et qu'il permettra de respecter les normes actuelles de sécurité et d'hygiène. D'autre part, le total des coûts engendrés par ces travaux sera maîtrisé, du fait que le plan financier est basé sur les soumissions rentrées et contrôlées.

À noter que le club fournit de la main d'œuvre bénévole pour la réalisation de ce projet et que ces travaux sont financés à concurrence de CHF 40'000.-- par les liquidités courantes.

La proposition de financement retenue pour le prêt, en faveur du FCT, est la suivante :

Montant total des travaux	CHF	180'000.00
Financement par le FCT	- CHF	<u>40'000.00</u>
Montant total du prêt	CHF	<u>140'000.00</u>

4 COÛT DES TRAVAUX

Désignation	Montant	
Démolition	CHF	0.00
Evacuation des démolition	CHF	3'330.25
Maçonnerie	CHF	10'545.80
Charpente	CHF	3'052.70
Plâtrerie peinture	CHF	27'752.80
Carrelages	CHF	12'395.90
Menuiserie, fenêtres PVC et ameublement	CHF	30'222.00
Electricité	CHF	9'250.50
Sanitaire	CHF	12'488.45
Chauffage	CHF	2'220.15
Ventilation	CHF	22'201.60
Architecte	CHF	22'201.60
Imprévus et divers	CHF	<u>10'850.75</u>
Total HT	CHF	166'512.50
TVA 8.1%	CHF	<u>13'487.50</u>
Total TTC	CHF	<u>180'000.00</u>



5 CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

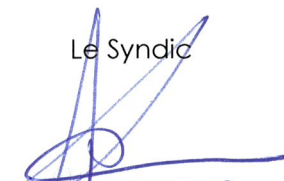
LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTANAIRE

- vu le préavis n° 9/2023 de la Municipalité ;
- oui le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- d'autoriser la Municipalité à octroyer un prêt de CHF 140'000.-- en faveur du Football Club Thierrens, au taux de 2% et pour une durée de 7 ans, destiné à la transformation de l'ancienne buvette, sise sur la parcelle n° 323 de la commune de Montanaire, pour la construction d'un nouveau vestiaire, de nouvelles douches, d'un local administratif, d'un local pour les entraîneurs ainsi que l'amélioration de la ventilation des vestiaires existants. La première annuité, d'un montant de CHF 20'000.--, sera versée en fin de l'année 2024 ;
- de financer ce prêt par les liquidités courantes.

Pour la Municipalité

Le Syndic

Claude-Alain Cornu



La Secrétaire

Isabelle Freymond

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2023

Délégué de la Municipalité : Marc Boulard